



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2018

**DELIBERATION N° 114/06/2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS URBAINS**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernard PAILLARES à Mathieu ALBERT, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Brigitte BAREGES, Francis LABRUYERE, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE

Conformément aux dispositions du CGCT, Madame Brigitte BAREGES, Présidente, est sortie et n'a pas participé au vote

**Monsieur Jean-Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Compte Administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire.

On recense dans ce Compte Administratif les principaux mouvements suivants :

En section d'exploitation

Les dépenses sont ventilées principalement entre le montant de la Contribution Forfaitaire Annuelle actualisée (4 988 315 €) et celui lié aux compensations tarifaires (191 862 €).

Les recettes proviennent principalement du versement transport (3 861 745 €), de la Dotation Générale de Décentralisation (865 910 €) ainsi que de la subvention d'équilibre du Budget Principal (382 700 €).

En section d'investissement

On note l'acquisition des 600 actions de la SEMTM détenues par le groupe DEXIA, représentant 6 000 €.

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 considéré,

Vu la délibération n° 219 du 21 décembre 2016 portant « Exercice 2017 – Budget Primitif Annexe Transports ».

Vu le Compte Administratif 2017 annexé à la présente délibération,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2017 suivants :

GMCA BUDGET Transports

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et	Section d'exploitation	5 211 304,44	5 217 304,44	6 000,00
	Section d'investissement	6 000,00	0,00	-6 000,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00

		=	=	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		5 217 304,44	5 217 304,44	0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	5 211 304,44	5 217 304,44	6 000,00
	Section d'investissement	6 000,00	0,00	-6 000,00
	TOTAL CUMULE	5 217 304,44	5 217 304,44	0,00

- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence de Madame la Présidente, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des résultats de l'exercice 2017 tel que présentés ci-dessus et conformément au Compte Administratif annexé à la présente délibération,
- de constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence de Madame la Présidente, d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **05 JUL. 2018**

De sa publication le : **05 JUL. 2018**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

